



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2009

Le jeudi vingt six mars deux mil neuf, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique sous la présidence de M. ROUSSELET Etienne, Maire.

Étaient présents : M. ROUSSELET Etienne, Mmes FERCOQ Huguette, MARTIN Martine, RACINE Régine, Mrs JEANS Philippe, CARPENTIER Eric, MILLE Rémy, FOOS Jean-Louis, DAGORNO Gilles.
Absents excusés : Mme RUDELLI Elisabeth, BURETTE Charline, M. VAUCHEL Eric, KUSZ Eric
Absents : Mme YAPO Yvette, PALFINI Laurent

Secrétaire de séance : DAGORNO Gilles

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Huguette Fercoq, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par M. Rousselet, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 387 341.72 €

Recettes : 502 018.01 €

Excédent de fonctionnement : 114 676.29 €

Section d'investissement :

Dépenses : 110 090.80 €

Recettes : 206 826.90 €

Excédent d'investissement : + 96 736.10 €

Excédent de clôture : 211 412.39 €

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2008

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par M. le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif 2008,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2008,
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement au 31.12.08 : 114 676.29 €

Excédent d'investissement au 31.12.08 : 96 736.10 €

Reste à réaliser dépenses : 227 462.14 €

Reste à réaliser recettes : 131 093.00 €

Déficit restes à réaliser investissement : - 96 369.14 €

-

Excédent d'investissement (art 001) : + 96 736.10 €

Pas de besoin de financement + 366.96 €

Donc pas de besoin de financement

Affectation en réserves (R/1068) : 0 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur art 002) : 114 676.29 €

FISCALISATION DES COTISATIONS SYNDICALES

Le conseil municipal décide de ne pas fiscaliser les participations aux :

- . Syndicat des Ordures Ménagères
- . Syndicat des Bassins versants de l'Austreberthe
- . Syndicat des Bassins versants de Caux Seine
- . Syndicat des Transports Scolaires
- . Syndicat d'Electricité de la Région de Fréville.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,